

Le 21 avril 2016

Message au personnel de la Collectivité Territoriale de Martinique

Chères collaboratrices, Chers Collaborateurs,

La crise qui a marqué, pendant cinq jours, l'activité de notre Collectivité est désormais surmontée.

La vie des collèges et des lycées a repris son cours normal et le dialogue avec tous nos partenaires est consolidé.

Je rappelle les mesures que j'avais déjà prises :

- Sur 177 arrêtés de titularisation qui m'ont été soumis, 168 ont été validés ;
- Les contrats des personnels des collèges et lycées ont été prorogés jusqu'au 30 juin 2016 ;
- Les postes des personnels du Laboratoire Territorial d'Analyse sont maintenus ;
- Concernant plus largement l'action sociale, enjeu majeur au cœur de mes préoccupations,
 - les contrats des personnels ci-après ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2016 :

- le personnel médico-social de la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la famille (DASEF)
 - Les infirmières des PMI
 - Les assistantes sociales de la DASS
- Des mesures ont été prises pour les agents qui bénéficiaient depuis au moins quatre ans, de contrats très précaires (renouvelés au mois).
- Plus généralement, dans d'autres services, plusieurs contrats ont été prorogés.

Par ailleurs, je vous informe que le 13 mai 2016, je recevrai tous les partenaires sociaux, afin d'organiser le dialogue et d'uniformiser les pratiques et les fonctionnements au sein de notre nouvelle Collectivité. Les instances paritaires, désormais complètes, seront convoquées.

Il n'est point besoin de rappeler que les agents doivent donner le meilleur d'eux-mêmes pour fournir un service exemplaire à la population, quelles que soient par ailleurs leurs convictions personnelles.



Le Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité Territoriale de Martinique

Alfred MARIE-JEANNE